

LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. –M. VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

**ABSENTS :** Mme AURIAC A - M. ATLAN J. – M. VERNAY P.

**Monsieur CLAMOUSE Alain a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le soutien de la saison 2016-2017 du Chai du Terral**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le possible financement par le Conseil Départemental des établissements culturels à rayonnement héraultais.

Depuis la reprise en régie directe du Chai du Terral au 1er janvier 2012, la Municipalité de Saint Jean de Védas porte pour ce haut-lieu de la culture héraultaise des saisons culturelles basées sur les arts mixtes et cultures croisées.

En trois saisons, c'est presque déjà 50 000 spectateurs qui ont ainsi été réunis, et le projet, reconnu par de nombreux acteurs de la filière culturelle, bénéficie aujourd'hui entre autres de l'accompagnement de la D.R.A.C. Languedoc-Roussillon, du Rectorat de Montpellier, du Conseil régional Languedoc Roussillon, de Réseau en Scène ou encore du Pôle National Cirque La Verrerie d'Alès. Le théâtre est également mis à disposition régulièrement pour le Conservatoire à Rayonnement Régional.

Une aide du Conseil Départemental à hauteur de 40 000 € sur le fonctionnement ce qui équivaut à 11 % du budget total car le budget du lieu est de 350 000 € (masse salariale 130 000 €, technique et artistique 170 000 €, bâtiment 30 000 €, communication 20 000 €) est demandée.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, décide :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**  
**Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

